



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2021
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 19 décembre 2020 et le 18 juin 2021 et actualise le bilan des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution 186 (1964) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2561 (2021), depuis la publication de mon rapport sur l'UNFICYP, en date du 8 janvier 2021 (S/2021/4), et de mon rapport sur ma mission de bons offices, en date du 8 janvier 2021 également (S/2021/5).

2. Au 18 juin 2021, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 796 personnes (714 hommes et 82 femmes, soit 10,3 % de femmes pour tous les grades, par rapport à l'objectif global de 7,5 % pour l'ensemble des opérations de paix), tandis que celui de la composante Police s'élevait à 65 personnes (37 hommes et 28 femmes, soit 43 % de femmes, par rapport à l'objectif global de 23 % de femmes) (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. J'ai animé la réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU qui s'est tenue à Genève du 27 au 29 avril 2021¹ et à laquelle ont participé le dirigeant grec chypriote, le dirigeant turc chypriote et les Ministres des affaires étrangères de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. À la suite d'une succession de discussions bilatérales et plénières, j'ai annoncé à la fin de la réunion informelle que nous n'avions pas encore réussi à trouver « un terrain d'entente suffisant pour permettre la reprise des négociations officielles relatives au règlement du problème de Chypre ». J'ai indiqué que nous avons cependant convenu qu'une autre réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU serait convoquée « dans un avenir proche », toujours dans le but de tenter de trouver un terrain d'entente permettant d'entamer des négociations officielles. On trouvera de plus amples détails sur la réunion informelle tenue à Genève dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2021/634).

¹ Réunion informelle qui a rassemblé entre le dirigeant chypriote grec, le dirigeant chypriote turc et des représentants des puissances garantes et de l'ONU.



4. Au cours de la période qui a précédé la réunion informelle ayant rassemblé en avril les cinq parties et l'ONU, l'Organisation a été témoin d'une forte mobilisation populaire au sein des deux communautés, qui semblait attester d'une volonté d'un nombre croissant de Chypriotes de s'engager publiquement sur plusieurs questions importantes pour l'avenir de l'île, notamment en ce qui concerne le problème de Chypre. Malgré les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les Chypriotes ont été nombreux à descendre dans la rue pour exprimer leurs préoccupations et leurs revendications.

5. En ce qui concerne la question de Chypre, j'ai reçu des copies de plusieurs pétitions et de nombreuses lettres adressées aux dirigeants et/ou aux puissances garantes ainsi qu'à moi-même et émanant d'organisations de la société civile – y compris de nouvelles grandes plateformes comme celle baptisée « Cyprus Civic Assembly » – et de divers groupements et mouvements citoyens ad hoc, qui déploraient ce qu'ils percevaient comme une consolidation de facto du schisme de l'île et disaient craindre que la fenêtre de tir favorable à un règlement du problème de Chypre ne soit en train de se refermer. Il convient cependant de noter que malgré ces activités en faveur d'un règlement, une majorité de Chypriotes a continué à ne pas prendre position publiquement sur cette question.

6. La réunion informelle des 5 + ONU s'est déroulée dans le contexte de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans de nombreuses régions du monde, et les deux côtés de l'île n'ont pas été épargnés par cette tendance. Au cours de la période considérée, les restrictions de mouvement ont été plus ou moins importantes de part et d'autre, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique sur le terrain. Ces mesures restrictives, et notamment les confinements, ont eu de profondes répercussions sur la situation socio-économique de nombreux Chypriotes et ont été à l'origine de certaines des manifestations susmentionnées.

7. Le fossé entre les deux communautés s'est creusé, exacerbé par les restrictions aux points de passage et par une atmosphère de méfiance alimentée par la persistance entre les deux parties d'une rhétorique conflictuelle (voir la section D ci-dessous). C'est dans ce contexte que ma représentante spéciale et conseillère spéciale adjointe, Elizabeth Spehar, a organisé une série de réunions avec des représentants des deux dirigeants afin d'examiner des moyens de renforcer les comités techniques, d'encourager les mesures de confiance, en particulier celles liées à la pandémie de COVID-19, comme le statut des points de passage et le partage de vaccins, et de s'occuper des questions qui provoquent des tensions dans la zone tampon et à proximité. C'est en grande partie grâce à ces contacts réguliers qu'a pu être conclu le 2 juin un accord sur la réouverture des trois points de passage encore fermés et sur l'harmonisation des procédures liées à la pandémie au niveau de tous les points de passage, et que d'autres résultats encourageants ont pu être obtenus (voir par. 12)².

8. Les tensions qui avaient émaillé la période précédente, qui étaient liées à l'exploration de gisements d'hydrocarbures, aux revendications de zones maritimes, notamment à la délimitation des frontières maritimes, et à l'activité militaire et navale, se sont quelque peu apaisées au cours de la période à l'examen. Le dialogue en cours entre la Grèce et la Turquie d'une part et entre l'Union européenne et la Turquie d'autre part ainsi que les préparatifs en vue de la réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU ont peut-être contribué à cette accalmie.

² On trouvera de plus amples informations sur ces réunions, sur les comités techniques et sur les mesures de confiance dans le dernier rapport en date sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2021/634).

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

9. En dépit de la relance du dialogue entre les parties dans le cadre de la réunion informelle des 5 + ONU à Genève et des discussions sur le renforcement de la coopération pratique et ponctuelle sur l'île, les tensions politiques qui n'avaient cessé de croître depuis la clôture de la Conférence sur Chypre de Crans-Montana en 2017 ont continué à faire rage au cours de la période considérée. L'évolution de la situation dans la zone tampon et dans des régions comme Varosha ainsi que les questions liées à l'impact de la pandémie de COVID-19 ont largement contribué à alimenter ces tensions.

10. Dans le même temps, bien qu'elles n'aient pas complètement été apaisées, les tensions dans la plupart des zones de friction habituelles dans la zone tampon ont généralement pu être contenues. Les efforts de prévention de la mission axés sur des initiatives de coordination et de dialogue ont contribué à désamorcer les tensions entre civils, entre civils et forces adverses, ou directement entre les forces adverses dans la zone tampon et autour de celle-ci.

11. Outre l'incidence considérable qu'elle a eue sur les interactions entre les communautés, la pandémie de COVID-19 a également eu des répercussions sur les opérations de la Force, principalement en raison des restrictions de la circulation aux points de passage. Malgré les difficultés, la Force a continué à s'acquitter de son mandat en assurant le suivi de la situation, l'établissement de rapports et la coordination et le dialogue avec les interlocuteurs concernés, en facilitant les réunions en ligne rassemblant des acteurs de la société civile et en renforçant le rôle des comités techniques auxquels elle fournit un appui. La Force a continué à comptabiliser des cas de COVID-19 parmi son personnel : 38 cas (34 militaires, 2 policiers et 2 membres du personnel civil) ont été recensés et pris en charge pendant la période considérée, et ce, malgré l'introduction de mesures internes supplémentaires concernant la durée de la quarantaine, les règles en matière de tests et les directives limitant les interactions physiques. Au moment de la rédaction du présent rapport, 80 % du personnel militaire, 73 % des policiers hors unités constituées et 70 % du personnel civil recruté sur le plan international avaient reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19. Les membres du personnel chypriote grec et chypriote turc ont été vaccinés directement par les autorités locales.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

12. Bien que les tensions entre forces militaires soient restées faibles, des tensions politiques ont éclaté à plusieurs reprises à différents niveaux au cours de la période considérée. L'incapacité des parties à s'entendre sur l'harmonisation des procédures en vigueur aux points de passage pendant la majeure partie de la période considérée, notamment concernant les règles en matière de tests à suivre pour pouvoir franchir ces points de passage, a entraîné de fréquents litiges qui ont nécessité l'intervention de la Force. Ces litiges ont été particulièrement fréquents dans la zone de Limnitis/Yesilirmak où, d'une part, les résidents chypriotes grecs de Kato Pyrgos voyaient leur accès au nord limité ou bloqué en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 décrétées du côté nord des points de passage, et où, d'autre part, les forces turques voyaient leurs convois bihebdomadaires de réapprovisionnement à destination de Kokkina, inscrits dans l'accord de Limnitis/Yesilirmak de 2011, être bloqués. Dans le cadre des réunions hebdomadaires de facilitation entre le négociateur chypriote grec et le représentant spécial chypriote turc organisées par ma représentante spéciale et conseillère spéciale adjointe, ces

dernières difficultés ont finalement pu être résolues début mai. Grâce à ce dialogue trilatéral, la question du remplacement des poteaux électriques à Kokkina, en suspens depuis plusieurs années, a été réglée vers la fin du mois de mai.

13. Exception faite d'un répit temporaire au cours des jours et des semaines qui ont précédé la réunion informelle des 5 + ONU, les empiètements sur la zone tampon et les atteintes à l'intégrité de la zone commises par les deux parties, notamment dans le cadre de constructions civiles, ont augmenté au cours de la période considérée et ont entraîné des frictions croissantes entre les parties. Dans l'ensemble, on a constaté au cours de la période considérée une détérioration du respect de l'autorité conférée à la Force du fait de son mandat. Malgré les appels lancés par la mission en faveur d'un retour au statu quo ante, le 1^{er} mars des travailleurs chypriotes grecs ont commencé à installer ce qui allait devenir le 29 avril une clôture de barbelé concertina mesurant 12 009 mètres, construite à peu près parallèlement à la ligne de cessez-le-feu sud et située pour l'essentiel (85 %) à l'intérieur de la zone tampon. La clôture, déployée par les autorités pour, selon leurs dires, empêcher ostensiblement la migration clandestine, a entraîné une levée de boucliers sur la scène politique des deux côtés, causé des tensions au sein de la communauté agricole chypriote grecque et suscité des manifestations dans le sud, étant donné qu'elle restreignait l'accès des agriculteurs à huit endroits au moins. En outre, l'installation de cette clôture dans la zone tampon, non autorisée par la Force, a eu pour conséquence de bloquer les pistes utilisées par la mission pour ses patrouilles dans 12 zones.

14. Le 8 mai, à Pyla/Pile, des travailleurs chypriotes turcs du village de Pergamos ont installé un tuyau d'arrosage reliant le village à une zone située au nord de la ville où vivent une dizaine de familles chypriotes turques, puis entre cette zone et la position TK15 des forces turques. Cette position est considérée par l'UNFICYP comme une violation permanente étant donné qu'elle se trouve à l'intérieur de la zone tampon. La mission avait déterminé que le projet n'était pas autorisé et a demandé un retour au statu quo ante. Cet incident a entraîné des protestations des deux parties auprès de l'ONU.

15. Les visites de personnalités civiles et militaires de haut niveau se sont poursuivies dans la région de Varosha, bien que les visites publiques dans les zones accessibles aient considérablement diminué au cours des premiers mois de la période à l'examen en raison des restrictions de circulation liées à la pandémie de COVID-19. Dans la zone de la ville clôturée observable par l'UNFICYP, les activités et les changements se sont poursuivis. Il s'est agi, pour l'essentiel, de petits travaux de développement des infrastructures (par exemple des travaux électriques, le bitumage des routes, l'installation de caméras de vidéosurveillance, d'éclairage public, de récipients à eau, la rénovation d'une mosquée), de l'installation d'un stand de location de vélos, vraisemblablement pour les touristes, d'un grand défrichage de la végétation et de survols de véhicules aériens sans pilote disponibles dans le commerce, très probablement liés à la surveillance des visites de personnalités civiles. En ce qui concerne Varosha, l'UNFICYP continue d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Ainsi, la mission s'est à plusieurs reprises jointe au Secrétariat pour exprimer sa préoccupation face à l'évolution de la situation dans la partie clôturée de la ville. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc pour responsable de la situation à Varosha.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

16. Les tensions entre les forces adverses sont restées limitées au cours de la période considérée. Si, d'un point de vue quantitatif, on a constaté globalement une légère

diminution du nombre de violations militaires, la mission a néanmoins observé des actions qui pourraient être interprétées comme un nouveau durcissement des lignes de cessez-le-feu. Le long de la ligne de cessez-le-feu nord, la mission a protesté contre des violations ayant principalement pris la forme d'un renforcement des positions existantes, de l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance sur des tours de guet et du déploiement d'une position de tir supplémentaire en béton préfabriqué, qui a porté à trois le nombre total de ces positions le long de la ligne de cessez-le-feu nord. Dix nouvelles tours de guet ont également été installées par les forces turques dans le secteur 1 et la mission a observé le déploiement de matériel de surveillance électro-optique le long de plusieurs sections de la ligne de cessez-le-feu nord. Sur la ligne de cessez-le-feu sud, 1 nouvelle position de tir en béton préfabriqué a été installée au cours de la période considérée, et les 232 positions déjà installées sont restées en place.

17. Une nouvelle tendance met à mal le statu quo militaire : il s'agit de l'augmentation des moyens de surveillance le long des deux lignes de cessez-le-feu, sous la forme de caméras de vidéosurveillance, de la présence de drones disponibles dans le commerce et, dans le cas de la ligne de cessez-le-feu nord, du déploiement de matériel de surveillance électro-optique, comme susmentionné. Ce dernier permet une meilleure visibilité sur un côté surplombant la zone tampon. Ces améliorations viennent de nouveau mettre en lumière le fossé technologique qui sépare la mission des parties en présence. Il convient de noter qu'on a observé au cours de la période une réduction des avancées militaires dans la zone tampon, le long des deux lignes de cessez-le-feu.

18. Dans le secteur 4, la liberté de circulation de la mission, tant à Varosha qu'à Strovilia est demeurée considérablement entravée, malgré la multiplication des appels lancés par la mission aux interlocuteurs concernés. À Strovilia, la position des forces de sécurité chypriotes turques est demeurée tenue par un nombre excessif de militaires. À la mi-mars, l'installation temporaire de plusieurs nouveaux fossés et véhicules blindés défensifs a été détectée dans la zone d'exercice militaire des forces de sécurité chypriotes turques au sud de Varosha.

19. Malgré les restrictions en vigueur liées à la pandémie, le dialogue avec la direction de la Garde nationale s'est poursuivi pendant la période considérée. Des progrès notables ont également été accomplis pour ce qui est d'assurer un dialogue plus régulier avec les forces de sécurité chypriotes turques, tant au niveau de la direction qu'au niveau des secteurs. Les procédures d'annonce préalable des forces turques et les relations de ces dernières avec la mission se sont également améliorées dans les trois secteurs.

20. Dans le même temps, il n'y a eu aucun progrès en ce qui concerne l'établissement d'un mécanisme de contacts militaires directs. Les positions sur la composition du mécanisme sont demeurées très éloignées et difficilement conciliables, comme l'ont confirmé les deux parties lorsqu'elles ont été consultées par mon représentant spécial et par le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, lors de la visite qu'il a effectuée en mars. Dans le sud, la position reste que ces échanges ne devraient concerner que l'armée turque, tandis que dans le nord, on estime toujours que seules les forces de sécurité chypriotes turques devraient être présentes de leur côté. L'UNFICYP avait proposé que les commandants des forces adverses qui occupent des positions militaires le long des lignes de cessez-le-feu entament un dialogue, avec la médiation de la commandante de la force de la mission.

21. La mission s'est entretenue avec des représentants militaires des deux parties afin d'évaluer la volonté de ces dernières d'appliquer la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2561 \(2021\)](#) et concernant la conclusion d'un

accord sur un « plan de travail pour parvenir à une Chypre sans mines ». Si les forces de sécurité chypriotes turques ont fait part de leur potentiel intérêt pour cette discussion, à condition qu'elle oblige l'autre partie à la réciprocité, la Garde nationale n'a pas souhaité discuter de la question. Aucun progrès n'a donc été réalisé au cours de la période considérée en ce qui concerne le déminage des 29 zones de l'île qui demeurent potentiellement dangereuses. Le Service de la lutte antimines a continué d'étudier les mesures à mettre en œuvre lors de la prochaine phase du déminage, qui seront présentées aux deux parties, en portant une attention particulière à la zone tampon et aux quatre zones encore minées qui s'y trouvent.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

22. Comme indiqué ci-dessus, les empiètements sur la zone tampon et les atteintes à l'intégrité de la zone par les deux parties ont augmenté, alors que le respect des principes et des règles que l'UNFICYP a établis et qu'elle cherche à faire appliquer est allé s'amenuisant. Outre que cela a généré des difficultés pour la mission sur le plan opérationnel, cela a alimenté la méfiance entre les parties avant et après la réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU.

23. Au cours de la période à l'examen, les Chypriotes grecs ont également continué à prendre des initiatives visant à poursuivre le développement résidentiel, industriel et commercial dans plusieurs parties de la zone tampon, sans l'autorisation de la mission. Du côté chypriote turc, les remises en cause directes de l'autorité conférée à la mission par son mandat dans la zone tampon ont également augmenté, en particulier dans les zones contestées telles que le plateau de Pyla (voir section A ci-dessus).

24. On a également enregistré une augmentation globale des entrées non autorisées dans la zone tampon au cours de la période considérée. Bien que les tensions sur le terrain liées à l'activité civile, qu'il s'agisse de tensions entre civils ou de tensions impliquant les forces adverses, soient restées limitées et stables par rapport aux périodes précédentes, on a assisté à une escalade significative des questions relatives à la zone tampon au niveau politique, particulièrement en ce qui concerne les travaux de construction.

25. Bien que l'on ait enregistré au cours de la période une augmentation du signalement de faits relevant de la petite criminalité dans la zone tampon, cette tendance peut être en partie attribuée au fait que l'UNFICYP a mené des patrouilles plus dynamiques et ciblées. Il y a eu plusieurs cas d'agressions et de vandalisme visant le personnel et les biens de la mission dans le secteur 4, ce qui a illustré le climat délétère qui règne actuellement à l'échelle locale et auquel a probablement contribué le mépris pour l'autorité conférée à la mission par son mandat affiché par les deux parties. Sur une note positive, la salle de communication mixte, qui relève du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, a continué à partager des informations et à faciliter l'échange de suspects (deux cas) entre les parties. En mai, les deux parties ont également commencé à échanger des informations permettant de prévenir le trafic illicite d'êtres humains à travers la zone tampon. Les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, associées au maintien de la division de l'île et à la porosité de la zone tampon, ont créé des conditions qui sont généralement propices aux activités criminelles dans et autour de la zone tampon, et notamment à la contrebande.

26. À Pyla, les services de police des deux parties ont continué de collaborer efficacement avec l'UNFICYP pour faire face aux atteintes à l'ordre public et assurer le maintien de l'ordre dans le village. Néanmoins, les établissements illégaux (lieux de jeux d'argent notamment) ont continué à tirer parti des problèmes d'ordre public découlant du statut bicommunautaire du village pour opérer en toute impunité. Quant

aux activités intercommunautaires, si elles ont continué à être entravées par la pandémie, les institutions et les populations locales, notamment les écoles et les enseignants, ont fait montre d'une volonté de coopération au niveau du village fort encourageante. Dans le même temps, l'université de Pyla a continué de fonctionner sans l'autorisation de la Force et aucun progrès n'a été enregistré concernant le règlement de la question du grand projet de construction non autorisé associé à l'université, malgré les efforts permanents en ce sens déployés par la mission.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

27. Les diverses déclarations faites par les acteurs politiques des deux parties avant la réunion informelle des 5 + ONU ont eu tendance à exacerber la polarisation entre les deux communautés et au sein de chacune de ces dernières, une situation qui a largement perduré après la réunion.

28. Malgré la persistance de grandes divergences entre les parties concernant la façon dont elles envisagent le retour à la table des négociations, on a enregistré certains progrès encourageants s'agissant du renforcement de la confiance et de la résolution des problèmes avec l'aide de l'ONU.

29. Au cours de la période considérée, des attaques à motivation politique ou ethnique (par exemple, la profanation de la mosquée d'Episkopi le jour de la fête de l'indépendance de la Grèce et le vol et la destruction d'un drapeau grec à Pyla), bien que graves et potentiellement préjudiciables au rapprochement intercommunautaire, ont été contrebalancées par la réaction rapide et conciliante de dirigeants communautaires et religieux et de personnalités politiques des deux parties.

30. Les deux parties ont maintenu leur approche non coordonnée concernant la question des passages dans le contexte de la pandémie de COVID-19 jusqu'à ce qu'un accord prévoyant notamment la réouverture des trois points de passage encore fermés soit conclu le 2 juin par les deux dirigeants. D'autres progrès s'agissant de l'assouplissement de la procédure de passage pour les personnes entièrement vaccinées devraient survenir prochainement.

31. Bien que la fourniture de vaccins aux États membres de l'Union européenne ait connu quelques retards, la Commission européenne a indiqué que des vaccins approuvés par l'Union seraient fournis et permettraient de couvrir les besoins de tous les Chypriotes. Le Comité technique de la santé a été chargé de superviser le transfert de vaccins entre les deux communautés. Selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, au 18 juin, 831 205 doses avaient été reçues par les autorités de la République de Chypre, dont 61 050 avaient été transférées dans le nord selon le Comité technique de la santé. Les parties travaillent actuellement sur la question de la prise en compte du statut vaccinal aux fins des futurs déplacements, tant ceux via les points de passage que ceux en dehors de l'île.

32. La Force a continué à encourager les contacts et le dialogue intercommunautaires au cours de la période considérée, principalement par l'intermédiaire de plateformes virtuelles. Il n'a pas été facile de maintenir le dialogue intercommunautaire dans le temps en utilisant uniquement des moyens technologiques, en particulier pour ceux qui n'étaient pas familiers des échanges virtuels ou qui ne s'y intéressaient pas. Dans le même temps, la mission a pu tirer parti de ces circonstances exceptionnelles et des outils technologiques disponibles pour cibler davantage, dans ses activités intercommunautaires, les jeunes militants de tous bords ainsi que les populations en dehors de Nicosie, généralement plus difficiles à atteindre, ce qui lui a permis d'enregistrer quelques succès importants. Une des

activités notables menées au cours de cette période a été la toute première manifestation intercommunautaire organisée dans le secteur 1, dans la partie occidentale de l'île, laquelle a attiré une centaine de participants virtuels représentant quatre organisations non gouvernementales de jeunes. En s'appuyant sur le succès de l'initiative Jeunes Champions de l'UNFICYP pour l'environnement et la paix et du projet baptisé Social Impact Generator, on a défini de nouveaux domaines de mobilisation intercommunautaire, dans des domaines tels que la consolidation de la paix respectueuse de l'environnement, la gestion de l'eau et l'entrepreneuriat.

33. Tous les comités techniques ont repris leurs activités, à des degrés variables et de façon principalement virtuelle, à l'exception du Comité technique des points de passage. Néanmoins, l'impact global des comités techniques sur la prise en compte des problèmes concernant l'ensemble de l'île et l'amélioration de la vie quotidienne des Chypriotes est resté limité et étroitement lié à des facteurs politiques³.

34. Les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont poursuivi leurs échanges mensuels sous les auspices de l'ambassade de la Slovaquie au cours de la période considérée. Dans des déclarations communes, les partis politiques ont exhorté à plusieurs reprises les deux dirigeants à faire montre de la volonté politique de reprendre des négociations de fond en vue d'une solution juste et durable du problème de Chypre. Ils ont également souligné la nécessité d'une coopération et de nouvelles mesures de confiance pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à ses retombées socioéconomiques. Le 30 mars, le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques et mon représentant spécial ont participé à une réunion avec les partis politiques pour discuter des attentes de ces derniers concernant la reprise du processus de paix et de leurs préoccupations face à l'aggravation de la division entre les communautés.

35. Les chefs religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement à la consolidation de la paix et à la réconciliation, dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède. Au cours de la période considérée, ils ont publié des déclarations publiques dans lesquelles ils ont prôné le pardon, la lutte contre l'aggravation de la polarisation et la défense de la liberté religieuse, notamment en réaction à des cas de profanation et de vandalisme de lieux de culte⁴.

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

36. Comme c'était déjà le cas pendant la période précédente, jusqu'au début du mois de juin, les points de passage de Léfka-Apliki/Lefke-Aplıç et de Deryneia/Derinya sont restés fermés du côté nord, et le point de passage de la rue Ledra a été maintenu fermé par le sud. L'UNFICYP a pu utiliser les points de passage de Léfka-Apliki/Lefke-Aplıç et de Deryneia/Derinya pour s'approvisionner et pour les urgences, mais pas pour ses opérations régulières.

37. En raison des complications découlant des restrictions de la circulation aux points de passage, il y a eu une augmentation globale du nombre de demandes adressées à la Force concernant le règlement de problèmes d'ordre humanitaire et la facilitation, par exemple, de transferts post-mortem, de participation à des funérailles, du passage de personnes devant se rendre à l'hôpital, de l'acheminement de médicaments de part et d'autre de la Ligne verte, entre autres chose. La République

³ On trouvera de plus amples détails sur les travaux des comités techniques dans le dernier rapport en date sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2021/634).

⁴ Des informations complémentaires figurent dans le dernier rapport en date sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2021/634).

de Chypre ayant par ailleurs interdit aux ressortissants de pays tiers de franchir les points de passage, dans un sens comme dans l'autre, la mission a dû travailler en étroite collaboration avec les représentants diplomatiques concernés afin que ceux-ci facilitent le passage de leurs citoyens d'un côté à l'autre de l'île.

38. Conformément à son mandat, la mission a maintenu le contact avec les communautés maronite et chypriote grecque vivant dans le nord, bien qu'à un rythme différent et selon de nouvelles modalités, ainsi qu'avec les Chypriotes turcs vivant dans le sud. La pandémie de COVID-19 a également empêché les pèlerinages dans les lieux de culte situés de part et d'autre de la Ligne verte, qui constituaient jusqu'à présent une importante mesure de confiance. Le 30 mai, la Force a facilité le déplacement des Chypriotes grecs et des maronites vivant dans le nord qui souhaitaient voter dans le sud dans le cadre des élections parlementaires.

39. Le passage des personnes et des marchandises entre les deux parties a continué d'être facilité par le règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne du 29 avril 2004 (règlement relatif à la ligne verte). Bien que les données sur le nombre de passages concernant l'année 2021 ne soient pas encore disponibles, il ne fait d'ores et déjà aucun doute que ces passages ont continué d'être réduits au strict minimum en raison des restrictions liées à la pandémie. Le commerce de part et d'autre de la Ligne verte, qui s'est essentiellement traduit par des échanges sans contact, est resté à son niveau habituel, ce niveau ayant néanmoins été jugé très faible par la Commission européenne à de nombreuses reprises⁵. En avril, la Commission européenne a adopté deux nouvelles mesures importantes : a) l'une permettant aux producteurs de bénéficier du statut d'appellation d'origine protégée pour le Halloumi/Hellim quel que soit l'endroit de l'île où ils sont basés ; b) l'autre autorisant les produits bénéficiant de ladite appellation et fabriqués dans le nord de l'île à franchir la Ligne verte, à condition que le fromage et le lait à partir desquels ils ont été fabriqués répondent à toutes les normes de santé animale et publique fixées par l'Union européenne.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

40. Les difficultés d'accès au territoire et à la procédure de demande d'asile créées par les mesures adoptées à la suite de la pandémie de COVID-19 ont entraîné une réduction significative du nombre de demandes d'asile en 2020 (7 094, contre 13 520 en 2019). Toutefois, l'augmentation du nombre d'admissions au centre d'accueil enregistrée en mars et en avril 2021 indique une forte croissance du nombre de demandeurs d'asile arrivant de manière clandestine. Au total, 988 personnes auraient été prises en charge dans le premier centre d'accueil en mars, soit trois fois plus que le nombre de personnes admises dans le centre en février, puis 1 061 en avril et 993 en mai, ce qui indique une forte augmentation globale du nombre de demandes d'asile.

41. Des cas de mesures visant à empêcher l'entrée sur le territoire ont été constatés, aussi bien depuis la zone tampon qu'en mer, ce qui expose les demandeurs d'asile au risque de refoulement. Le 5 février, cinq Syriens, dont deux femmes, ont été interceptés à Pyla et renvoyés vers le nord par la police chypriote. En outre, selon des témoins, des demandeurs d'asile s'étant présentés à la police aux points de passage établis afin de demander l'asile se sont vus refuser l'accès à la procédure de demande d'asile, sous prétexte des restrictions liées à la COVID-19. Certains demandeurs

⁵ Voir par exemple le seizième rapport sur l'application du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne et la situation résultant de cette application concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, disponible à l'adresse www.eumonitor.eu/9353000/1/j9vvik7m1c3gyxp/vl9mkeuq4gx5.

d'asile ayant tenté de passer par les différentes sections de la zone tampon y sont restés bloqués pendant plusieurs jours.

42. Plusieurs cas de bateaux repoussés en mer ont été signalés entre décembre 2020 et mai 2021. En particulier, un bateau transportant 38 Syriens, vraisemblablement parti du Liban, avait dans un premier temps été repoussé en décembre 2020. Le bateau a ensuite été autorisé à accoster, après que les passagers ont affirmé être partis de la République arabe syrienne. Le 8 janvier 2021, un navire transportant 26 Syriens aurait été repoussé par des garde-côtes chypriotes. Le bateau était présumé être parti de Turquie. Le 17 mai, un bateau transportant 63 ressortissants syriens, dont 23 enfants et 16 femmes, a été repoussé en mer en direction du Liban sans que les passagers aient pu accéder à la procédure de demande d'asile, alors qu'ils avaient clairement fait savoir que telle était leur intention. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), certains de ces demandeurs d'asile sont toujours détenus au Liban et risquent d'être expulsés vers la République arabe syrienne, ce qui constituerait une violation du principe de non-refoulement.

43. L'absence d'accès prévisible à la procédure de demande d'asile aux points de passage a probablement contribué à une augmentation des passages clandestins à travers la zone tampon, situation qui expose les demandeurs d'asile au risque d'exploitation et les rend vulnérables sur le plan de la sécurité.

44. Comme je l'ai noté dans mes rapports précédents, la question des demandeurs d'asile et de la migration clandestine a également été une source de tension entre les parties à diverses occasions. Sur une note plus positive, on notera qu'en mai 2021 et avec l'aide de l'ONU, des experts des deux parties, et parmi eux des représentants de plusieurs comités techniques, ont tenu une première réunion consacrée à la migration clandestine. Tenue en présence de la représentante du HCR sur l'île, la réunion visait à permettre de discuter de divers aspects de la question, et il est prévu de poursuivre ces discussions de façon régulière.

G. Égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité

45. L'UNFICYP a continué d'appuyer l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en recourant à des plateformes virtuelles en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés liées à l'utilisation de moyens virtuels, les militantes ont continué à se rassembler autour d'un objectif commun, à savoir la participation des femmes au processus de paix, et en faveur d'une reprise urgente des pourparlers. Plusieurs organisations de femmes ont publié des déclarations de soutien et ont également soumis leurs revendications à leurs dirigeants en prévision de la réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, ce qui a constitué une étape constructive dans la promotion des perspectives des femmes sur la paix et la sécurité à Chypre. Un groupe intercommunautaire de femmes baptisé « Hands Across the Divide » a entrepris une série de réunions avec les décideurs des deux côtés de l'île et avec la communauté diplomatique, afin de mieux leur faire connaître les perspectives des femmes concernant le processus de paix et de les y sensibiliser.

46. La Force a élargi les campagnes d'information et de communication qu'elle mène auprès des groupes de jeunes sur toute l'île et qui portent sur les questions liées à l'égalité des genres, à la discrimination fondée sur le genre et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. A l'occasion de la Journée internationale des femmes, elle a animé un dialogue intercommunautaire avec des jeunes sur le thème de l'impact de la pandémie de COVID-19 selon que l'on soit une femme ou un homme. En outre, dans le cadre d'une campagne mondiale sur la participation des femmes aux processus de paix et aux processus politiques, l'UNFICYP a mené sur

les médias sociaux une campagne d'un mois avec des contenus diversifiés, qui mettait notamment en lumière plusieurs femmes servant dans différentes composantes de la mission. La campagne comprenait également des portraits vidéos de deux militantes chypriotes qui s'efforcent d'instaurer la confiance et le dialogue entre les femmes des deux communautés et de promouvoir une approche commune entre elles en faveur d'une paix durable. En outre, en mars 2021, dans le cadre de son podcast mensuel, la mission a diffusé un entretien avec la conseillère principale pour les questions de police sortante de la police des Nations Unies, qui a évoqué le rôle des femmes dans le maintien de la paix, notamment à des postes de direction.

47. Conformément à son objectif de progresser vers la parité des sexes, l'UNFICYP a continué à s'efforcer d'instaurer un environnement propice à favoriser la participation des femmes au maintien de la paix. La mission a continué à mettre à disposition du personnel de ses composantes policière, militaire et civile des outils permettant le renforcement des capacités et la sensibilisation et à solliciter systématiquement le point de vue des soldates de la paix de toutes les composantes afin de veiller à ce que ses opérations tiennent compte des questions de genre. En mai, l'UNFICYP a une nouvelle fois montré l'exemple en accueillant une nouvelle commandante de la force et conseillère principale pour les questions de police, perpétuant ainsi sa tradition de leadership féminin de haut niveau dans l'ensemble de la mission.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

48. Depuis leur création, les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, soutenu par l'ONU et chargé de récupérer, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974, ont exhumé ou reçu les dépouilles de 1 219 personnes des deux côtés de l'île. Les dépouilles de sept personnes ont été exhumées pendant la période considérée. Le nombre total d'exhumations peut inclure des personnes qui ne figurent pas sur la liste officielle des personnes disparues et n'est considéré comme définitif qu'après l'achèvement de l'analyse anthropologique et l'identification par l'ADN, qui prend généralement un à deux ans. Quand les dépouilles identifiées ne sont pas liées au mandat du Comité, elles sont soustraites des chiffres officiels. En raison des restrictions de circulation liées à la COVID-19, les activités du Comité ont été suspendues pendant 49 jours ouvrables en 2021 ; elles ont pleinement repris le 2 mars avec sept équipes bicommunautaires effectuant des fouilles à travers l'île. Les restrictions d'accès liées à la pandémie ont été levées pour les équipes du Comité dans les zones militaires turques à la fin du mois d'avril. À ce jour, les dépouilles de 1 006 des 2 002 personnes disparues ont été identifiées et rendues à leurs familles, dont 12 au cours de la période considérée.

49. Pour retrouver d'autres lieux d'inhumation de personnes disparues, le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays et organisations qui disposaient d'une présence militaire, policière ou humanitaire à Chypre en 1963-1964 et en 1974. Pendant la période considérée, les parties directement impliquées ont communiqué peu de données d'archives concernant d'éventuels lieux d'inhumation. Le Comité a continué de mener des recherches approfondies dans les archives classées de l'ONU à Nicosie.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

50. La Force est demeurée déterminée, pendant la période considérée, à promouvoir l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En coordination avec la Section régionale déontologie et discipline établie à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, l'UNFICYP a mené des activités axées sur la prévention, l'application des normes et la réparation concernant les actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, la fraude et les conduites prohibées sur le lieu de travail.

51. Compte tenu du contexte créé par la COVID-19, toutes les formations relatives aux fautes à l'intention de toutes les catégories de personnel de la mission, y compris celles concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la fraude et la corruption, ont été dispensées en ligne.

52. Pendant la période à l'examen, la Force n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

VI. Aspects financiers et administratifs

53. Par sa résolution [74/285](#) et sa décision 74/571, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 51,7 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, y compris une contribution volontaire du Gouvernement chypriote d'un montant correspondant à un tiers des crédits nets ouverts pour la Force, soit 17,4 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec, d'un montant de 6,5 millions de dollars.

54. Au 3 juin 2021, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 18,6 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 499,0 millions de dollars.

55. Le remboursement au titre des dépenses afférentes aux contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2020, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

56. La pandémie de COVID-19 a continué à avoir d'importantes répercussions sur la santé publique ainsi que de graves conséquences socioéconomiques pour les Chypriotes, et a également contribué à maintenir la division entre les deux communautés. Je suis préoccupé par l'éloignement croissant des deux communautés à un moment où les efforts visant à reprendre les pourparlers officiels n'ont toujours pas abouti. Les disparités et la méfiance croissantes entre les parties pourraient dresser un nouvel obstacle de taille qui entraverait les efforts déployés pour parvenir à un règlement à Chypre. Dans sa résolution [2532 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a averti que « les acquis obtenus par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix et de développement risqu[ai]ent d'être réduits à néant par la pandémie de COVID-19 », et que « la lutte contre la pandémie nécessit[ait] un renforcement de la coopération et de la solidarité nationales, régionales et internationales, ainsi qu'une action coordonnée, l'Organisation des Nations Unies jouant à cet égard un rôle de coordination essentiel ». Je soutiens donc

les initiatives que prend ma représentante spéciale et conseillère spéciale adjointe afin de favoriser l'harmonisation et le resserrement de la coopération en ce qui concerne certains aspects cruciaux de la riposte des parties face à la pandémie, notamment ce qui a trait aux points de passage et au partage des vaccins, qui font écho à mon plaidoyer en faveur de la coopération dans le contexte de la pandémie dans le cadre de mon appel à un cessez-le-feu mondial. Je me félicite de l'accord entre les parties annoncé le 2 juin concernant la réouverture des points de passage et l'harmonisation de la procédure de passage. Je crois cependant que l'on peut aller plus loin s'agissant du partage des vaccins ; comme j'ai eu l'occasion de faire remarquer, « l'équité en matière de vaccins est en ce moment le plus important test moral auquel doit faire face la communauté mondiale ».

57. Compte tenu du temps qui passe et du risque que les communautés s'éloignent de plus en plus, il est fondamental de favoriser la coopération sur les questions qui touchent la vie quotidienne des Chypriotes. J'ai eu l'occasion d'encourager les dirigeants à donner des moyens aux comités techniques et à leur apporter le soutien politique nécessaire pour obtenir des résultats, et en particulier aux comités qui peuvent jouer un rôle dans le traitement de certaines questions clés sur lesquelles la pandémie de COVID-19 a des répercussions, comme la santé, les questions économiques et commerciales, la gestion des crises, l'égalité des sexes et les affaires humanitaires. En dépit de déclarations affirmant un engagement politique en faveur d'un renforcement significatif des pouvoirs de ces comités, les progrès réalisés au cours de la période à l'examen sont restés limités, compte tenu notamment du rôle que ces comités pourraient jouer dans le contexte de la pandémie et de ses conséquences socioéconomiques et connexes. Une exception notable a été le Comité technique de la santé qui, comme indiqué ci-dessus, a joué un rôle essentiel en aidant les parties à progresser dans la coopération en matière de santé publique concernant la COVID-19 et à rouvrir les points de passage.

58. Comme énoncé dans les principes de mon initiative « Action pour le maintien de la paix », le maintien de la paix et le rétablissement de la paix sont à l'évidence complémentaires et les activités des deux missions déployées sur le terrain doivent donc continuer de se renforcer mutuellement. Bien qu'il n'y ait toujours pas de progrès politique significatif ni de vision commune pour l'avenir, la situation sur le terrain n'est pas statique. La mission a observé des modifications du statu quo, subtiles dans certaines zones, manifestes dans d'autres, qui continuent d'exacerber les tensions entre les deux parties, de les éloigner davantage l'une de l'autre et d'entraver les efforts visant à trouver une solution durable et acceptable par les deux parties.

59. J'ai souligné à plusieurs reprises qu'il importait que les parties ne prennent pas de mesures unilatérales susceptibles d'accroître les tensions sur l'île et de compromettre la reprise des pourparlers de paix, tout en appelant toutes les parties au dialogue afin de résoudre leurs différends. L'évolution de la situation à Varosha est peut-être le meilleur exemple des difficultés qui se posent faute d'un règlement politique. Je dis de nouveau ma préoccupation face à l'évolution de la situation dans la zone clôturée de la ville et rappelle que la position de l'Organisation des Nations Unies reste inchangée. Je rappelle en outre la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité du 9 octobre 2020 et les résolutions du Conseil relatives à Varosha, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), ainsi que l'importance de respecter pleinement les dispositions de ces résolutions. Je déplore également les restrictions à la liberté de circulation imposées à la Force dans la région et ailleurs, comme à Strovilia, et demande que la capacité de la mission d'effectuer des patrouilles et d'exécuter les activités prescrites soit pleinement restaurée. Je rappelle que le mandat confié par le Conseil à l'UNFICYP n'est pas limité à la zone tampon et s'étend à l'ensemble de l'île.

60. Les empiètements sur la zone tampon commis par les deux parties, principalement sous la forme de constructions non autorisées, ont nettement augmenté. Outre qu'elles posent des problèmes opérationnels à l'UNFICYP, ces actions provoquent des tensions sur le terrain et entre les parties, créent des risques de sécurité et ne contribuent pas à l'instauration d'un climat favorable. Les constructions non autorisées de bâtiments à usage résidentiel et commercial dans la zone tampon, en violation des procédures relatives à la gestion des activités civiles établies, témoignent d'un mépris pour la délimitation de la zone tampon effectuée par l'ONU ainsi que pour l'autorité conférée à la Force par son mandat. Cette situation pourrait compromettre davantage la capacité de la mission à remplir l'objectif qui lui a été confié, à savoir maintenir le calme et créer des conditions propices à un règlement. J'exhorte de nouveau les deux parties à respecter la délimitation de la zone tampon effectuée par l'ONU ainsi que les mécanismes établis pour gérer l'activité civile dans cette zone. Je rappelle que le Conseil de sécurité a demandé que toutes les constructions non autorisées à l'intérieur de la zone tampon soient enlevées et que les deux parties empêchent les activités militaires et civiles non autorisées à l'intérieur des lignes de cessez-le-feu et le long de celles-ci.

61. Outre ce qui précède, je me joins à l'appel lancé par ma représentante spéciale pour demander un retour au statu quo ante concernant toutes les installations militaires le long des lignes de cessez-le-feu qui constituent une violation du statu quo militaire. Je pense en particulier au déploiement sans précédent de nouvelles technologies de surveillance le long des lignes de cessez-le-feu, qui contribue à modifier le statu quo militaire et pose à la Force un problème de supervision. Par conséquent, je renouvelle l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux parties pour les inviter à respecter les termes de l'aide-mémoire de 2018 qui organise la supervision du cessez-le-feu par la Force et sous-tend les efforts déployés par celle-ci pour contribuer au maintien de l'ordre public et au retour à des conditions normales.

62. L'UNFICYP consigne toutes les violations observées et entretient le dialogue avec les deux parties pour régler les problèmes qui se posent dans la zone tampon et aux alentours, en vue de maintenir le calme et de prévenir une escalade. Cependant, certains incidents sont exploités à des fins politiques et montés en épingle dans les médias, ce qui a pour effet d'attiser les tensions et la méfiance. Je déplore toutes les tentatives d'instrumentalisation de la situation qui règne dans la zone tampon et je demande aux deux parties de travailler de manière constructive avec la Force pour empêcher ces violations et d'éviter d'exacerber encore les tensions.

63. Indépendamment de l'état d'avancement du processus de paix, les mesures de confiance peuvent donner de l'espoir et contribuer à réduire le fossé qui ne cesse de se creuser entre les deux communautés. J'encourage les deux parties à présenter de bonne foi des propositions et des idées sur les nouvelles mesures qui pourraient être prises, ou à revoir les propositions faites par le passé, afin que les discussions et les progrès puissent se poursuivre. Dans cet esprit, j'invite à poursuivre le dialogue trilatéral hebdomadaire avec les parties que ma représentante spéciale et conseillère spéciale adjointe a instauré depuis le mois de mars, car il s'agit de l'un des espaces d'échange permettant de réaliser des progrès sur les mesures de confiance et de résoudre les problèmes en suspens sur le terrain qui tendent à accroître les tensions entre les parties. Compte tenu de la complexité de la situation qui règne dans la région et de son impact sur Chypre, je demande en outre aux acteurs régionaux concernés de faire preuve de retenue, d'explorer des moyens de renforcer la confiance et d'adopter des approches constructives afin de régler leurs différends. Il importe que les parties manifestent la bonne volonté nécessaire et qu'elles redoublent d'efforts pour créer les conditions propices à un règlement politique.

64. J'ai entendu les appels lancés par de nombreux acteurs de la société civile désireux d'avoir davantage voix au chapitre en ce qui concerne l'avenir de l'île et, en particulier, l'évolution du processus de paix. Dans des rapports antérieurs, j'ai demandé aux dirigeants politiques de l'île d'œuvrer en faveur du rapprochement des communautés, facteur crucial pour permettre à la population de contribuer à la paix et pour jeter les fondements d'un règlement durable du problème de Chypre. Je reconnais et je soutiens le rôle de la société civile, en particulier celui des femmes et des jeunes, et je considère que la participation active et l'association des acteurs civils au processus de paix à Chypre au sens large sont essentielles pour un règlement et une paix durables. Je souligne en outre le rôle important de facilitation que jouent à cet égard les deux missions des Nations Unies présentes sur le terrain, lesquelles poursuivront toutes deux sur cette voie. J'exhorte les dirigeants à encourager des contacts et une coopération plus directs entre les deux communautés et à soutenir concrètement les initiatives de renforcement des liens entre les populations, et à témoigner par là de leur attachement sincère à la recherche d'une solution.

65. Le Conseil de sécurité a régulièrement demandé aux dirigeants de s'abstenir de tout discours susceptible d'attiser la méfiance entre les communautés, et souligné qu'il convenait d'améliorer le climat général et de préparer les communautés à un règlement du conflit, tout en insistant sur l'importance de l'éducation pour la paix. Alors que quarante-cinq années se sont écoulées depuis le cessez-le-feu et la partition de facto de Chypre, la plupart de ces conditions essentielles à la réconciliation n'ont malheureusement pas encore été réalisées.

66. Même en ces temps difficiles et malgré mes appels répétés et ceux du Conseil de sécurité, peu d'efforts sont déployés à Chypre pour parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et pour enrichir et approfondir les liens économiques et culturels et d'autres formes de coopération. L'application intégrale du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne permettrait d'augmenter le volume des échanges et doit faire l'objet d'efforts renouvelés. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée à l'approfondissement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait favoriser la confiance entre les communautés et contribuer à rassurer les Chypriotes turcs, qui craignent de se retrouver isolés.

67. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, ces préoccupations ne devraient pas constituer en soi un obstacle au renforcement de la coopération. Alors que les deux parties explorent de nouvelles possibilités de renforcement de la confiance et de la coopération, je les encourage vivement à trouver des moyens novateurs de surmonter les obstacles en vue d'accomplir de véritables progrès et d'en faire profiter concrètement leurs communautés. L'ONU demeure pleinement déterminée à leur fournir l'accompagnement et l'appui nécessaires.

68. En ce qui concerne la demande du Conseil de sécurité quant à la création d'un mécanisme pour les contacts militaires directs, je déplore le fait qu'aucun accord n'ait pu être trouvé à la suite de la proposition présentée le 1^{er} mai 2020 par ma représentante spéciale et des efforts répétés que celle-ci a déployés. Je reste convaincu qu'un tel mécanisme permettrait aux parties d'atténuer efficacement les tensions quotidiennes à l'intérieur et autour de la zone tampon et constituerait une mesure de confiance importante dans le domaine militaire. En l'absence d'une volonté réelle d'instituer un mécanisme de contacts militaires mutuellement acceptable mais

efficace, l'UNFICYP continuera à appliquer d'autres mesures de renforcement de la confiance dans le domaine militaire avec les parties. L'une de ces mesures pourrait consister à recourir, d'un commun accord, aux outils technologiques pour diminuer encore le nombre de militaires postés sur les positions situées le long des lignes de cessez-le-feu.

69. Je salue la ténacité des militantes et des groupes de femmes à Chypre et leurs efforts incessants visant à assurer la pleine participation des femmes au processus de paix et à parvenir à un règlement tenant compte des questions de genre. L'UNFICYP continuera de montrer l'exemple en matière de parité femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix et poursuivra ses efforts pour aider les défenseurs et défenseuses de l'égalité des genres et de la paix à prendre la place qui leur revient dans l'initiative de paix sur l'île. À cet égard, j'exhorte les dirigeants à appuyer pleinement les travaux du Comité technique de l'égalité des sexes et le rôle essentiel de la société civile et à assurer un lien entre les deux afin de rechercher une solution durable et équitable pour tous à la question de Chypre.

70. La situation des demandeurs d'asile et des réfugiés dans l'ensemble de l'île et la question de l'accès à la procédure de demande d'asile, conformément au droit international, sont demeurées problématiques pendant la période considérée et constituent des sujets de grande préoccupation pour l'ONU. Je suis conscient des circonstances exceptionnelles et des pressions découlant de la COVID-19, ainsi que du volume élevé d'arrivées à Chypre par rapport à la taille de la population, mais je tiens à rappeler qu'il est crucial que les demandeurs d'asile et les réfugiés, quel que soient l'endroit où ils sont trouvés, soient traités dans le plein respect des normes juridiques internationales.

71. J'encourage les experts des deux parties à poursuivre leurs échanges réguliers pour discuter de la question de la migration clandestine lors de réunions facilitées par ma mission de bons offices et en présence du représentant du HCR sur l'île, conformément à la pratique mise en place en mai.

72. Étant donné que l'UNFICYP continue de contribuer à la paix et à la stabilité, ainsi qu'à l'instauration de conditions propices à un règlement politique, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission pour six mois, jusqu'au 31 janvier 2022. Concernant l'avenir, la Force continuera de suivre l'évolution de la situation sur le terrain et d'adapter ses opérations pour s'acquitter efficacement de son mandat.

73. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer le travail des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre, et qui ont contribué à l'application des différentes mesures de confiance. Je sais également gré aux 36 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, ou les deux, à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

74. Je tiens à remercier M^{me} Spehar de l'action qu'elle mène en sa qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre, de Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et de Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à toutes les femmes et à tous les hommes de la Force pour le dévouement avec lequel elles et ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

Annexe

**Pays fournissant des contingents ou du personnel de police
à l'opération des Nations Unies à Chypre (au 18 juin 2021)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de militaires</i>
Argentine	249
Chili	6
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Ghana	1
Hongrie	11
Norvège	3
Inde	1
Pakistan	3
Paraguay	12
Fédération de Russie	4
Serbie	8
Slovaquie	235
Ukraine	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	257
Total^a	796

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers</i>
Bosnie-Herzégovine	6
Bulgarie	2
Chine	6
Finlande	2
Inde	3
Irlande	10
Italie	4
Jordanie	4
Lituanie	1
Monténégro	1
Pakistan	3
Roumanie	5
Fédération de Russie	4
Serbie	2
Slovaquie	6
Suède	3
Ukraine	3
Total^a	65

^a Le personnel militaire se compose de 714 hommes et 82 femmes. Le personnel de police se compose de 37 hommes et 28 femmes.

UNFICYP

JUNE 2021

UNITED NATIONS
Geospatial

